



# **PROCES VERBAL** **CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022**

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part : 9

Date de la convocation : 11/10/2022 - Date affichage : 21/11/2022

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, BANDERIER Jacky, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, FERREUX Morgane, NERET Florence, RECOLET Serge.

Absents excusés : POULET Gabriel, ROUMÉAS Didier.

Secrétaire de séance : MATHIEU Éric.

*Ouverture de la séance à 20 heures 30.*

## **1 - Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 20/09/2022.
- Impayés au 18/10/2022
- Dissolution du budget Lotissement.
- Projet lotissement
- Convention fonds de concours pour City Park.
- Convention assainissement.
- Convention ENS.
- Travaux bâtiments communaux.
- Salle de l'Avenir.
- Eclairage public.
- Déneigement des particuliers
- Cérémonie 11 novembre 2022.
- Questions diverses.

## **2 - Délibérations :**

*Délibération n°22050*

Dissolution budget lotissement :

Madame le Maire rappelle que toutes les opérations afférentes (travaux et cessions) liées au budget annexe du lotissement « La Fontaine » sont définitivement closes.

La totalité des terrains a été vendue

Madame le Maire propose de procéder à la dissolution du budget annexe du lotissement à compter du 31 décembre 2022 avec reprise du bénéfice au budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Acte la dissolution du budget annexe « Lotissement La Fontaine » au 31 décembre 2022,
- Autorise Madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour dissoudre ce budget et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- Avise le Service des Impôts en charge du dossier TVA par transmission de cette délibération.

*Délibération n°22051*

Accroissement temporaire d'activité - Emploi agent administratif :

Madame le Maire explique, que le Conseil Municipal doit délibérer pour l'embauche d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Le contrat est d'une durée inférieure à 6 mois.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

- Décide de créer un emploi d'adjoint administratif pour faire face à un accroissement temporaire d'activité,
- Décide que la rémunération pourra être rattachée à l'échelle d'adjoint administratif
- Décide que l'agent sera autorisé à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires à la demande de son supérieur hiérarchique,
- Décide que le paiement des congés payés sera effectué en fin de contrat,
- Autorise le Maire à signer tout document s'y afférent.

*Délibération n°22052*

Convention fonds de concours City Park

Madame le Maire explique que dans le cadre de sa politique de soutien à ses communes membres, Terre d'Emeraude Communauté a mis en place des fonds de concours pour les projets d'investissement des communes qui la composent.

A ce titre, la commune de DOUCIER a sollicité Terre d'Emeraude Communauté pour la création d'un city-park, de jeux ludiques et d'un terrain de pétanque.

Terre d'Emeraude Communauté s'est prononcée pour l'octroi d'un fonds de concours d'investissement 2022 d'un montant de 10 000.00 €.

Terre d'Emeraude propose une convention d'attribution de fonds de concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de la Communauté de Commune Terre d'Emeraude pour l'attribution du fonds de concours d'investissement 2022 d'un montant de 10 000.00 pour la réalisation d'un city-park, de jeux ludiques et d'un terrain de pétanque.

*Délibération n°22053*

Tarif location Salle de l'Avenir :

Madame le Maire propose la révision du tarif de location de la Salle de l'Avenir

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

La salle est louée aux habitants et associations de la commune. A titre exceptionnel et après avis du conseil, la salle peut être louée à une association ou un organisme extérieur à la commune.

Salle (sans électricité) avec vaisselle	1 journée	40 €
	Journée supplémentaire	40 €

Électricité (le kw/h) - Tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier de l'année en cours.

Une caution de 200 € sera demandée au particulier.

Forfait ménage de 100 € appliqué si la salle n'est pas rendue propre dans un état satisfaisant.

Tarifs de remplacement

Verre	1.60 €	Plat creux	12.00 €
Corbeille à pain	1.00 €	Plat plat	6.00 €
Saladier	3.90 €	Couteau	1.00 €
Carafe	2.50 €	Fourchette	1.30 €
Assiette creuse ou plate	2.80 €	Cuillère	1.30 €
Assiette à dessert	2.50 €	Cuillère à café	0.80 €
Plateau	19.00 €	Louche	4.20 €
Tasse	1.60 €	Couteau à pain	9.20 €
Salière	1.90 €	Ramasse couverts	12.50 €
Pot en inox	12.50 €		

Chaque location sera effective après signature du contrat de location, dépôt de l'attestation d'assurance et versement de la caution.

Possibilité de louer tables et chaises hors salle :

Location table : 4.00 €      Location chaise : 0.50 €

*Délibération n° 22054*

**Départ locataires 80 Impasse de la Delaise :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du départ des locataires M. et Mme MASNADA Charles et Nadia de l'appartement 80 Impasse de la Delaise à compter du 11 janvier 2023.

Les locataires ayant aménagé la cuisine proposent de vendre à la commune les meubles pour un montant de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal achète les meubles de cuisine installés pour un montant de 200.00 € à Mr. et Mme MASNADA Charles et Nadia.

**3 - Sujets n'ayant pas donné lieu à une délibération**

- Aucune remarque concernant le procès-verbal de la réunion du 20 Septembre 2022- Il est approuvé.
- Le montant de impayés au 18/10/2022 est de 5 441.58 €
- Projet lotissement : La commission bâtiment doit réaliser le cahier des charges pour pouvoir lancer l'appel d'offre après approbation du Conseil Municipal.
- Convention assainissement : Après étude de la convention de mise à disposition de service relative à l'entretien des ouvrages d'assainissement proposée par Terre d'Emeraude Communauté, qui stipule une prise en charge horaire de 20€ net (charges incluses) pour le travail effectué par l'employé communal sur le réseau assainissement. Le Conseil Municipal veut redéfinir avec Terre d'Emeraude Communauté le coût horaire car il est supérieur à 20 € lors du fauchage des lagunes (Tracteur – Matériel – Salarié).
- Convention ENS - Espaces Naturels Sensibles.  
Après étude la convention proposée par le département du Jura co-gestionnaire et maître d'ouvrage en matière d'Espaces Naturels Sensibles pour définir les engagements des partenaires pour la préservation, la gestion et la valorisation du site « Doucier- Lac de Chalain » concernant les terrains aux abords. Le Conseil Municipal demande un complément d'informations avant de se prononcer.
- Bâtiments communaux :  
Travaux fontaine, attente d'un devis de TP Forest.  
Attente de devis pour le remplacement de velux dans le locatif.  
APC – Ancien bureau – Les travaux seront faits par l'employé communal.
- Eclairage public : afin de limiter le budget électricité, l'éclairage public sera coupé de 23H à 5H du matin - décision prise à l'unanimité.
- Déneigement des particuliers - le tarif est reconduit à l'identique.
- Cérémonie du 11 Novembre à 11h30 au Monument aux Morts.

**4 – Questions diverses :**

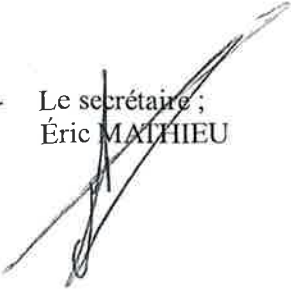
- Le Hérisson Malin – numéro 4 validé par l'ensemble du Conseil Municipal.
- Devis IBS validé par le Conseil Municipal pour équipement salle du conseil municipal et secrétariat de mairie. (2 780.77 € TTC).
- Déchets verts : emplacement piquetage effectué.
- Régie de Chalain – compte rendu de la réunion fait par Madame le Maire.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h30.*

**Observations faites par les membres du Conseil Municipal lors de la réunion du 15 novembre 2022 :**

- Aucune observation faite par les membres du Conseil Municipal.

- Le secrétaire ;  
Éric MATHIEU



Le Maire  
Nathalie ROUX

